

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
Séance du 24 avril 2014

Le 24 avril 2014, à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie José CARLAC, Maire.

Présents : Marie-José CARLAC, André PERON, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Monique LE CREN, Michel LE ROUX, Françoise TROUBOUL, Cédric CAUDEN, Géo MEESTERBERENDS, Jean-Louis CANTIN, Hélène LUQUOT, Jean-Paul HARRE, Isabelle HELOU, Christian LE FLOCH, Nathalie BOULBEN.

Secrétaire de séance : Françoise TROUBOUL

COMPTE RENDU DES REUNIONS ET TRAVAUX

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de la Place de l'Eglise sont quasiment terminés.

Alain PERRON, adjoint aux affaires agricoles et à l'environnement, fait état de l'avancement des travaux concernant l'aménagement foncier au Nord de la Commune. Ils seront bientôt terminés. Les plantations au niveau des talus ont également commencé.

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2014

Comme l'an dernier, les bases d'imposition prévisionnelles 2014 ont une nouvelle fois augmenté, et il serait souhaitable de ne pas alourdir la pression de la fiscalité locale pour les contribuables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux pour cette année. Les taux d'imposition pour 2014 sont donc fixés de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 8,44 %
- Taxe sur le foncier bâti : 17,46 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 37,29 %

PROPOSITION DE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2014

Les budgets primitifs pour l'exercice 2014 s'équilibrent en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

| | En fonctionnement : | En investissement : |
|--------------------------|---------------------|---------------------|
| Budget principal commune | 774 952,00 € | 684 900,65 € |
| Budget assainissement | 21 193,81 € | 37 576,55 € |
| Budget alimentation | 8 013,00 € | 13 873,34 € |
| Budget boulangerie | 20 656,00 € | 13 486,54 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les budgets primitifs 2014.

COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER - ELECTION DE 3 PROPRIETAIRES TITULAIRES ET DE 2 PROPRIETAIRES SUPPLEANTS – DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL TITULAIRE ET DE 2 CONSEILLERS MUNICIPAUX SUPPLEANTS

Madame le maire informe ses collègues que suite au renouvellement du Conseil Municipal, ce dernier doit procéder à l'élection de 3 propriétaires titulaires et 2 propriétaires suppléants, exploitants ou non, appelés à siéger à la Commission Communale d'Aménagement Foncier. L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 9 avril 2014 et a été inséré par une fois dans deux journaux de la presse locale. Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après : DROUAL Denis, HELLEGOUARCH René, HERPE Lionel, LAMANDÉ Josette, LE COZ Erick, LUNEAU Nicolas, LUQUOT Denis, qui sont de nationalité française, jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune. Il est rappelé que ne pourront être désignés par la chambre d'agriculture les candidats déjà élus par le Conseil Municipal.

Il est alors procédé à l'élection au bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Le nombre de votants étant de 15, la majorité requise est de 8 voix.

Ont obtenu au premier tour :

- DROUAL Denis : 14 voix
- HELLEGOUARCH René : 12 voix
- HERPE Lionel : 11 voix
- LAMANDÉ Josette : 5 voix
- LE COZ Erick : 13 voix
- LUNEAU Nicolas : 5 voix
- LUQUOT Denis : 15 voix

Sont ainsi élus par le Conseil Municipal, à la majorité absolue :

- LUQUOT Denis : 15 voix
- DROUAL Denis : 14 voix
- LE COZ Erick : 13 voix
- HELLEGOUARCH René : 12 voix
- HERPE Lionel : 11 voix

Compte tenu des voix recueillies, Messieurs LUQUOT Denis, DROUAL Denis et LE COZ Erick sont élus membres titulaires, Messieurs HELLEGOUARCH René et HERPE Lionel sont élus membres suppléants.

Il est également procédé à la désignation de 1 conseiller municipal titulaire et de 2 conseillers municipaux suppléants, qui siégeront, en plus du Maire, à la Commission Communale d'Aménagement Foncier.

Souhaitent siéger à la commission : Alain PERRON, Nathalie BOULBEN et Cédric CAUDEN.

Suite au vote, Monsieur Alain PERRON est désigné comme membre titulaire, Madame Nathalie BOULBEN et Monsieur Cédric CAUDEN sont désignés comme membres suppléants.

MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

En vertu de l'article 1650 du Code général des impôts, il doit être, dans chaque commune, institué une Commission communale des impôts directs (CCID).

Les membres de cette Commission sont désignés par le directeur des services fiscaux, cependant il appartient au Conseil municipal de proposer une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le Code général des impôts.

La CCID doit être constituée dans les 2 mois qui suivent le renouvellement du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ;

Considérant que cette liste doit comporter au minimum vingt-quatre noms ;

Propose la liste suivante au directeur des services fiscaux :

Titulaires :

- Marie-José CARLAC
- Annie LE GOFF
- Jean-Louis CANTIN
- Isabelle HELOU
- Nathalie BOULBEN
- Hélène LUQUOT
- Alain PERRON
- Yolande GUEGUEN
- Gildas LE MASNE
- Odile THABUIS
- Mathieu HELLEGOUARCH
- Daniel SIMON

Suppléants :

- Cédric CAUDEN
- Françoise TROUBOUL
- Géa MEESTERBERENDS
- Michel LE ROUX
- Christian LE FLOCH
- Jean-Paul HARRE
- Monique LE CREN
- Christine BOSSE
- Denis DROUAL
- Nadine LECOMTE
- Danielle GALGUEN
- Pierre VAUTRIN

CONVENTION POINT A TEMPS AVEC LA COMMUNE DE GUISCRIF

Madame le Maire souhaite, comme l'an passé, réparer au point à temps la chaussée des routes de la commune. Or aucune entreprise n'assure aujourd'hui cette prestation. Par conséquent, Madame le Maire souhaite que la mairie de GUISCRIF mette à disposition le matériel et le personnel nécessaire à cette prestation. La mairie de Guiscriff propose pour 2014 la mise à disposition du personnel et du matériel pour un montant de 798 € la journée de 7h, pour cinq journées au plus. Le prix de l'émulsion sera à notre charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention définissant les modalités de cette mise à disposition pour l'année 2014.

ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Roi Morvan Communauté, lors du Conseil Communautaire du 15 avril 2014, a décidé d'ouvrir les commissions aux conseillers municipaux (Art. L511-40-1 du CGCT). Le nombre de postes à pourvoir est défini en fonction de la population de chaque commune. Deux postes sont ainsi ouverts pour la Commune de Lanvénegen. Madame le Maire propose de nommer Madame Annie LE GOFF et Madame Monique LE CREN aux postes de délégués communautaires. Le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 2 abstentions accepte cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

La réception des travaux de la Place de l'Eglise devrait avoir lieu le 05-05-2014.

Le prochain Conseil Municipal est programmé au mardi 20 mai 2014 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.